



Découvrez le protocole sanitaire en vigueur en cliquant sur le visuel ci-dessus

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ESSENTIELS

LE PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS ET STAGES DE CLUBS

- Désigner un responsable COVID par événement chargé de l'organisation sanitaire des locaux et de veiller au respect des protocoles sanitaires du moment et du lieu concerné (protocoles fédéraux disponibles et actualisés en permanence sur le site www.ffjudo.com)
- L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre. Ils arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposent leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Il contient une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.
- L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- Gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique : Lavage ou désinfection des pieds et des mains à chaque montée sur le tatami. Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.

